



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

COMMUNE DE PRUNET

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024 tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les budgets 2024 ont été votés le 5 avril 2024 par le Conseil Municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

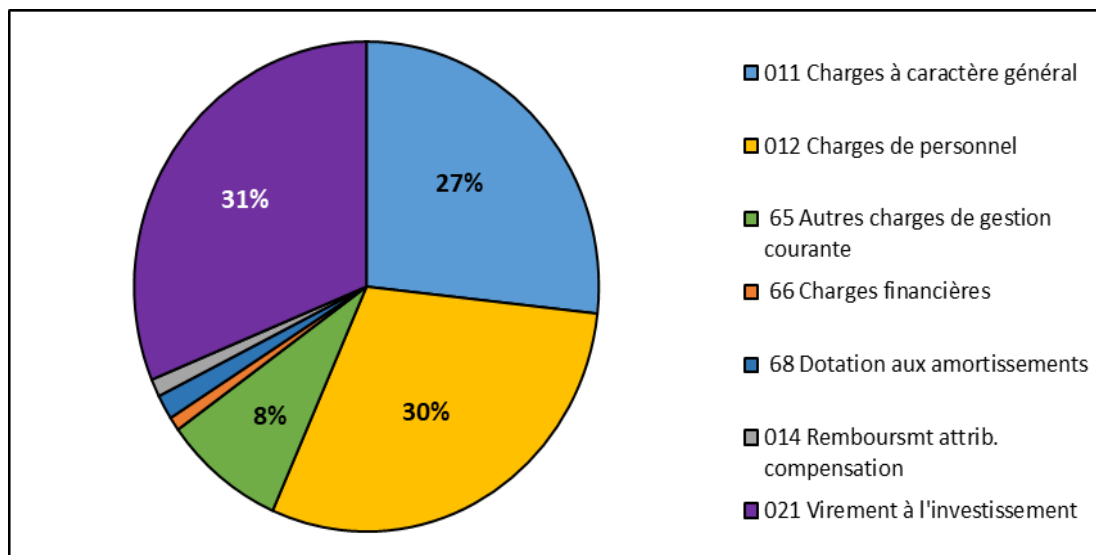
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le Budget Primitif étant voté en équilibre, le montant des recettes et des dépenses s'élève à 819 345,68 €.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien des bâtiments communaux et de la voirie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

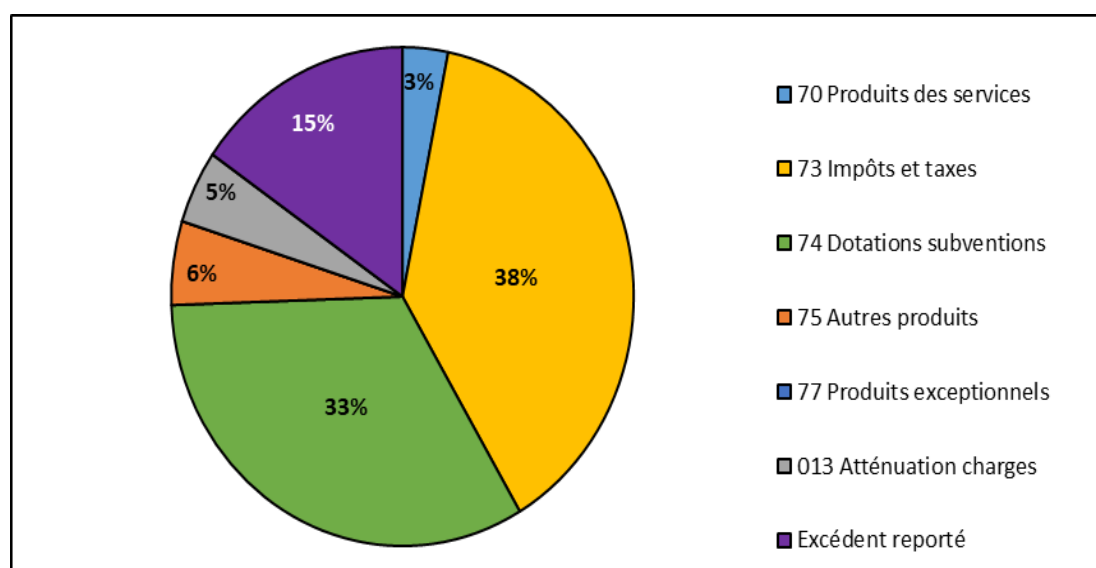
Chapitre	BP 2024
011 Charges à caractère général	219 259,68
012 Charges de personnel	244 680,00
65 Autres charges de gestion courante	69 260,00
0 66 Charges financières	7 470,00
68 Dotation aux amortissements	13 380,00
014 Remboursmt attribution compensation	9 650,00
021 Virement à l'investissement	255 646,00
TOTAL	819 345,68



Recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), aux impôts locaux, aux revenus des immeubles et aux dotations versées par l'Etat.

Chapitre	BP 2024
70 Produits des services	26 000,00
73 Impôts et taxes	314 288,00
74 Dotations et participations de l'Etat	269 773,00
75 Produits de gestion courante	44 500,00
76 Produits financiers	0,00
002 Excédent reporté	125 779,68
013 Atténuation de charges	39 000,00
TOTAL	819 345,68

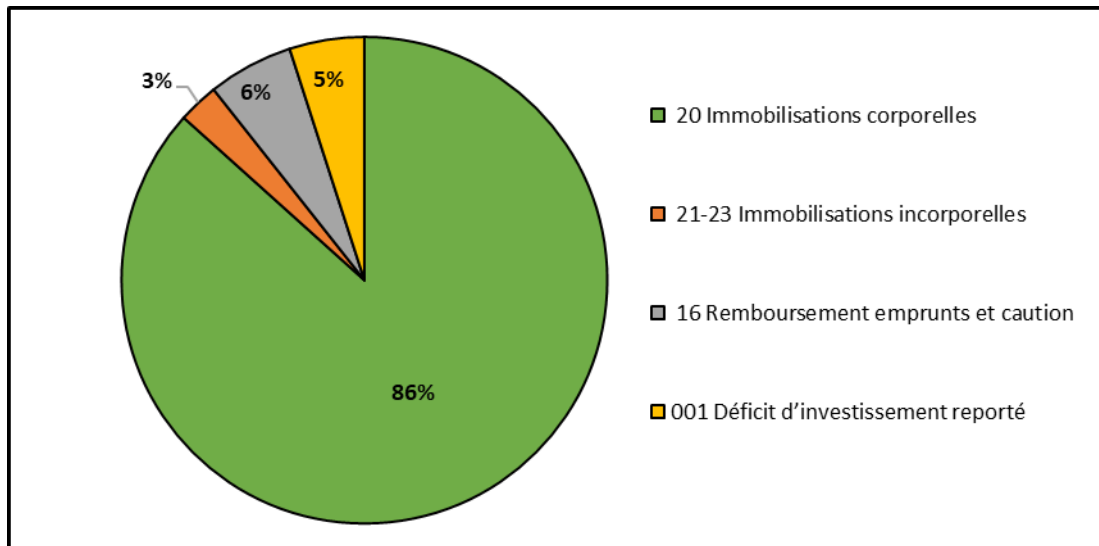


SECTION D'INVESTISSEMENT

Comme pour la section de fonctionnement, le budget est voté en équilibre et, avec les restes à réaliser, le montant des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à 1 490 084,94 € €.

Dépenses

Chapitre	BP 2024
20 Immobilisations corporelles	1 291 074,00
21-23 Immobilisations incorporelles	40 122,00
16 Remboursement emprunts et caution	84 600,00
001 Déficit d'investissement reporté	74 288,94
TOTAL	1 490 084,94

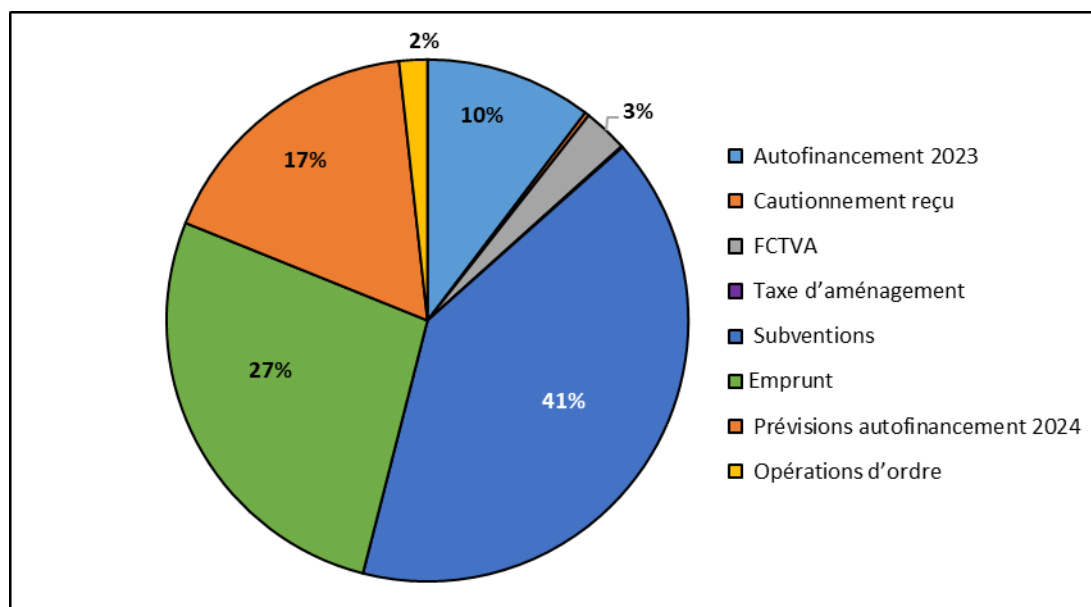


Les principales dépenses d'investissement pour 2024 sont les suivantes :

- Rénovation de la salle polyvalente
- Travaux de voirie Les Rouquets

Recettes

Chapitre	BP 2024
Autofinancement 2023	154 062,94
Cautionnement reçu	4000,00
FCTVA	41 000,00
Taxe d'aménagement	1 200,00
Subventions	604 134,00
Emprunt	404 000,00
Prévision autofinancement 2024	255 646,00
Opérations d'ordre	26 042,00
TOTAL	1 490 084,94



Taux d'imposition

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'impositions.
Les taux d'impositions pour l'année 2024 seront donc de :

Taxe foncière	45,03 %
Taxe foncière non bâtie	110,28 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	13,64 %

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

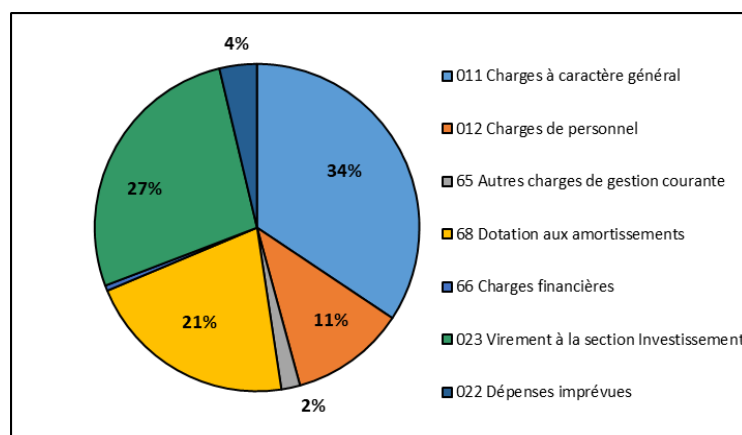
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services eau et assainissement.

Le Budget Primitif étant voté en équilibre, le montant des recettes et des dépenses s'élève à 160 717,83 €.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des réseaux, les analyses, les achats de matières premières et de fournitures (eau et électricité), les redevances dues à Adour Garonne, des charges de personnel, et les intérêts des emprunts.

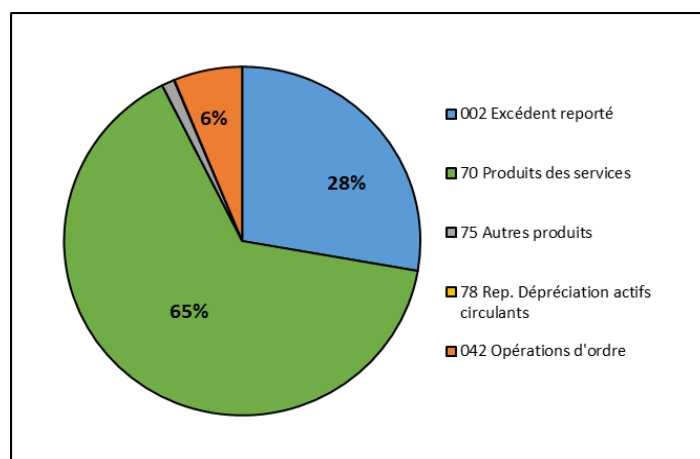
Chapitre	BP 2024
011 Charges à caractère général	55 151,83
012 Charges de personnel	18 350,00
65 Autres charges de gestion courante	3 000,00
66 Charges financières	850,00
68 Dotation aux amortissements	33 925,00
022 Dépenses imprévues	6 000,00
023 Virement à la section Investissement	43 441,00
TOTAL	160 717,83



Recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (vente d'eau, redevances assainissement collectif, pollution et modernisation des réseaux) et de l'excédent reporté.

Chapitre	BP 2024
002 Excédent reporté	44 586,83
70 Produits des services	104 200,00
75 Autres produits	1 865,00
78 Rep. dépréciation actifs circulants	70,00
Opérations d'ordre	9 996,00
TOTAL	160 717,83



SECTION D'INVESTISSEMENT

Comme pour la section de fonctionnement, le budget est voté en équilibre, le montant des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à 1 154 587,51 €.

Dépenses :

Chapitre	BP 2024
Déficit reporté	1 170,51
Remboursement d'emprunts	16 890,00
Immobilisations corporelles	1 126 531,00
Ecritures d'ordre	9 996,00
TOTAL	1 154 587,51

Recettes :

Chapitre	BP 2024
Autofinancement 2023	10 105,51
Prévision autofinancement 2024	43 441,00
FCTVA	16 990,00
Subventions	637 596,00
Opérations d'ordre	33 855,00
Emprunt	412 600,00
TOTAL	1 154 587,51

BUDGET LOTISSEMENT

Ce budget a été clôturé au 31/12/2023. Le déficit de clôture à hauteur de 2 852,34 € a été repris au budget de la commune.

Le Maire,
David ERNEST